

**EMPLOI.** L'annonce cet été du gel des contrats aidés a choqué par sa soudaineté.

# Contrats aidés :

Lolita Sobotka a subi de plein fouet, en septembre, le gel des contrats aidés. Un choc et une galère inattendus.

La joie des retrouvailles est palpable, l'émotion affleure, les larmes ne sont pas loin... En ce 10 octobre, un mois après la non-reconduction de son contrat d'aide à l'emploi, Lolita Sobotka retrouve pour la première fois ses collègues de la Maison de Jordan.

**« Tout a été bouleversé, jusqu'à mes projets personnels »**

« Ça me fait tellement plaisir de les revoir, je me plaisais ici. Avec les méthodes Montessori et Faber et Mazlish, j'avais trouvé là des valeurs qui me correspondaient... et que j'aurais voulu pouvoir approfondir », avoue avec des trémolos dans la voix cette jeune Nantaise de bientôt 27 ans, arrivée comme agent d'entretien en décembre 2016 avant de basculer fin avril dernier dans l'équipe dédiée aux bébés. Une excellente formation pour cette titulaire d'un CAP Petite Enfance, qui misait sur le renouvellement de son contrat pour se présenter avec les meilleures chances, en mai, au concours d'auxiliaire de puériculture : « C'était établi, j'étais sur les



Lolita Sobotka a quitté à regret la Maison de Jordan. Photo PO-LB

plannings de la rentrée ». Le coup de massue est tombé à son retour de vacances, fin août. « Je ne m'y attendais absolument pas. Tout a été

bouleversé, jusqu'à mes projets personnels puisque, ne bénéficiant plus du 1 % logement, j'ai dû renoncer à un appartement qu'on m'avait

proposé », rapporte Lolita qui, après avoir passé « une semaine à pleurer », a dû passer par la case chômage : « Pas de rendez-vous avec un conseiller, pas d'orientation proposée. On m'a juste dit que je devais penser à m'actualiser tous les mois ».

Pas question, avec son petit Nino (4 ans) en charge, de rester les bras croisés : « J'ai trouvé un temps partiel dans une école, via Nantes Action Périscolaire. Ce n'est que 20 heures par semaine, ce sont des 3-5 ans alors que je m'oriente vers les bébés, mais c'est toujours mieux que rien ».

« Le départ de Lolita, c'est deux bras de moins chez les bébés, donc de la qualité d'accueil en moins », renvoie en écho la directrice de la Maison de Jordan, Marion Aragou, qui avoue elle-même n'avoir « pas eu le temps de se retourner ». Et songe déjà sur déjà aux prochaines fins de contrats : « Deux en janvier, deux autres en juin 2018... avec l'espoir d'en renouveler deux avec des CDI à la clé, en lien avec le projet d'agrandissement de la structure ».

Un classique pour la Maison de Jordan : « Sur les 48 contrats aidés passés de 2007 à 2017 dans notre structure, toutes ont ensuite trouvé un poste ou une formation diplômante ». Qui a dit que les contrats aidés ne créaient pas d'emplois ?

Laurent Battarel

## ZOOM



Aïcha Bassal, adjointe de la ville de Nantes en charge des associations. Photo PO-LB

### « Tout le monde associatif est mis à mal »

**Résistance.** « Cette décision a été d'une violence inouïe, car imposée sans concertation ni proposition alternative. Elle témoigne d'une méconnaissance grave de ce qui est une vraie richesse de notre société. Tout le monde associatif est mis à mal, car au-delà ce sont les projets eux-mêmes qui sont remis en cause et leurs bénéficiaires qui en pâtiront », assène Aïcha Bassal (SE), adjointe en charge de la vie associative à la ville de Nantes, laquelle totalise

6 000 structures et 70 000 bénévoles, « soit un Nantais sur quatre ». « Notre objectif est que l'État recule sur cette décision », assure-t-elle, avant d'évoquer les actions concrètes entreprises par la Ville, laquelle « co-finance les contrats aidés » et « maintiendra sa ligne budgétaire » : courriers circonstanciés de la maire (PS) Johanna Rolland à la préfète en appui de chaque demande de révision, recensement en cours des associations impactées...

La stupeur passée, le monde associatif se mobilise pour que le gouvernement revoie sa copie en 2018

## la révolte en marche



### Leur avenir ne tient qu'à un fil

**Sursis.** « Si ça continue, l'été prochain on ferme... » Le visage d'ordinaire si lumineux de Farida Abid s'assombrit comme l'avenir de Femmes en fil, l'association qu'elle dirige depuis huit ans à Nantes-Bellevue, plombé par le gel des contrats d'avenir. Et pour cause : 23 des 25 femmes employées par cet atelier d'insertion sociale et professionnelle sont des contrats aidés. « Trop coûteux », « inefficaces », ces emplois ? « Un chômeur coûte 19 360 € par an à l'État, un contrat aidé 11 000 €. Et puis, si l'insertion était rentable, les géants de l'économie seraient sur le filon... », rétorque Farida Abid, qui estime à « 70 % le taux de retour à l'emploi » après deux ans dans son atelier. « Là, on détricote, on met des femmes en danger. » Plus que jamais, leur avenir ne tient qu'à un fil. « Un fil de soie... »

Photo PO-Olivier Lanrivain

## Associations et collectifs en mouvement

Qu'ils soient structurés ou spontanés, les mouvements associatifs s'organisent pour préserver leurs emplois aidés.

**O**n parle de 35 000 à 40 000 contrats aidés en moins pour 2018, comme en 2017. Soit 1 500 à 2 000 en Pays de la Loire, 600 en Loire-Atlantique. Ce ne sont que des estimations car l'État ne donne pas de chiffres. La variable d'ajustement risque d'être le monde associatif sportif et culturel, des structures risquent de disparaître... » Alain Forest, le président régional du Mouvement associatif des Pays de la Loire, est inquiet. Il n'est pas le seul. Christophe Chauvet (PaQ'la Lune) et Martine Morel (Interlude) tirent aussi la sonnette d'alarme, au nom du collectif interassociatif qui s'est



De g à d : Christophe Chauvet (PaQ'la Lune), Alain Forest (FAL 44) et Martine Morel (Interlude). Photos PO-OL et SD

spontanément créé sur la place nantaise et agrège déjà plus de 200 structures : « Sur 90 qui ont répondu à notre questionnaire, on totalise 180 postes supprimés ou menacés, plus 60 non créés ». Suffisamment alarmant pour générer un branle-bas de combat. Après des actions

déjà menées « à Pôle Emploi, devant la préfecture, auprès du maire de Nantes Johanna Rolland qui nous soutient, mais aussi des députés de Loire-Atlantique dont François de Rugy qui a relayé nos doléances », le collectif participera ce mercredi à Nantes à la « journée noire des asso-

ciations », initiée au national par le Collectif des associations citoyennes.

Le Mouvement associatif n'est pas en reste : interventions auprès des parlementaires, avec notamment une importante rencontre avec la députée nantaise Sarah El Haïri (lire page 4), et présence active, ce même mercredi à Paris, au Forum national des associations et fondations. Avec un objectif : obtenir que 2018 soit « une année de transition et non une année de rupture ». Le temps de mener « une réflexion de fond sur le soutien aux activités d'intérêt général ». Sachant qu'« il y a urgence » : la loi de Finances 2018 est examinée à partir de ce mardi à l'Assemblée...

L.B.

lemouvementassociatif.org -  
facebook : contrats aidés nantes

### L'INFO EN PLUS

#### Quels contrats ?

Il existe plusieurs types de contrats aidés (pour les personnes « en difficulté sur le marché du travail » et/ou aux jeunes) dont le CUI (contrat unique d'insertion), divisé en deux grandes familles : le CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi, associations et fonction publique), 45 % du total en 2016, et le CIE (contrat initiative emploi, secteur marchand), 8 %.

#### Quelle baisse ?

Le total de contrats aidés passerait fin 2018 à 200 000 (contre 497 000 en 2016 et 330 000 en 2017).

### ► A suivre p. 4

L'interview de Sarah El Haïri, députée Modem de Loire-Atlantique et rapporteur du budget Vie associative sur la loi de Finances 2018.

**EMPLOI.** La députée nantaise est rapporteur du budget Vie associative sur la loi de Finances 2018

# El Haïry : « Ayez confiance »

Sarah El Haïry (Modem) défend le gouvernement sur les contrats aidés et estime que ceux-ci comme l'argent public doivent être « mieux utilisés ».

## Presse Océan : pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de geler les contrats aidés ?

**Sarah El Haïry :** « Il n'a pas décidé de les geler : il a au contraire dû procéder à des rallonges de 40 000 contrats aidés par rapport à ce que l'ancien gouvernement avait budgétisé ! »

## Jugez-vous ce dispositif « coûteux » et « peu efficace », comme l'a dit le gouvernement ?

« Il est coûteux dans le sens où il a trop souvent été sous-budgétisé. En 2016 par exemple, il y a eu un surcoût de 875 millions ! Peu efficace ? Malheureusement oui, parce que dévoyé. Le taux de retour à l'emploi est faible : 26 %. Cela ne signifie pas que le contrat aidé n'est pas utile dans la société : il est nécessaire dès lors qu'il permet aux personnes qui sont le plus loin de l'emploi de revenir sur le marché du travail, ce qui est l'idée initiale. On en est parfois loin : accorder un contrat aidé à un bac + 5 n'est pas entendable... »

## Que pouvez-vous dire à des associations qui œuvrent à l'insertion et se sentent menacées de disparition ?

« Ça me fait mal, ça me touche... mais il ne faut pas verser dans un pessimisme



« Le gouvernement n'a pas gelé les contrats aidés, il a même procédé à une rallonge ». Photo PO-Olivier Lanrivain

excessif. La politique du gouvernement pour 2018 est très claire : elle vise à mieux répartir les contrats aidés, avec des priorités. S'il s'agit de jeunes en insertion ou de bénéficiaires du RSA, la question ne se pose pas. Il faut mieux encadrer ces associations qui les emploient et se retrouvent trop souvent dans la précarité de l'aide, dans l'incertitude de leur mission. Nous tra-

vaillons sur un projet de loi visant à valoriser le bénévolat, en faisant évoluer le statut de l' élu d'association, en lui offrant de la visibilité, une capacité à se projeter. Le monde associatif est un élément essentiel de notre société, et j'ai envie de dire à ses acteurs : ayez confiance, ce qui se passe n'est pas négatif, c'est au contraire une évolution vers quelque chose de plus pérenne. »

## Mais dans l'immédiat ?

« Madame la Préfète a déjà reçu beaucoup d'associations pour les assister dans leurs démarches. Avec pour l'année à venir plusieurs éléments de souplesse à sa disposition : modulation du taux de prise en charge, durée des contrats, récupération des crédits non consommés, recours à l'apprentissage dans la fonction publique... Il faut être en marche... du moins dans un démarche

constructive ! »

## Le transfert des réserves parlementaires, suggéré par le Mouvement associatif, est-il une alternative ?

« Nous avons voté sa suppression dans son fonctionnement actuel. Il se trouve qu'elle allait à deux populations : les collectivités et les associations. Nous réfléchissons effectivement sur une dotation bien séparée pour venir en aide aux unes et aux autres. »

## Dans un courrier au Premier ministre, après avoir reçu des associations, François de Rugy appelle à « un processus national de concertation avec les réseaux associatifs »...

« Pour moi qui viens de l'économie sociale et solidaire, je ne peux qu'y adhérer ! La co-construction et la gouvernance partagée, c'est ma colonne vertébrale de pensée. La concertation est nécessaire... et elle va arriver. Nous serons présents, par exemple, au forum des associations ce mercredi à Paris, comme au salon de l'économie sociale et solidaire vendredi à Niort. Et j'invite les associations qui le souhaitent à me contacter dès que le budget sera voté. »

Recueilli par Laurent Battarot

## BIO EXPRESS

Sarah El Haïry, 28 ans, est députée (Modem) de la 5<sup>e</sup> circonscription de Loire-Atlantique et rapporteur spéciale du budget « Sport, jeunesse et vie associative » sur la loi de Finances 2018.

## Presse Océan

### RÉDACTION

► Nantes 15, rue Deshoulières.  
Tél. : 02 40 44 24 00. Fax : 02 40 44 24 40.  
redac.locale.nantes@presse-ocean.com

### ► Saint-Nazaire

41, avenue du Général-de-Gaulle  
Tél. : 02 51 10 11 50. Fax : 02 40 01 81 56.  
redac.st-nazaire@presse-ocean.com

### PUBLICITÉ

#### ► Nantes

Précom, 18 avenue J.-Cartier  
BP 70109, 44817 Saint-Herblain.  
Tél. : 02 40 38 47 47.

#### ► Saint-Nazaire

Précom, 105 avenue de la République,  
BP 92, 44602 Saint-Nazaire Cedex.  
Tél. : 02 40 22 32 00.

### SERVICE OBSÈQUES

Tél. : 0 810 060 180. Fax : 0 820 820 831.  
De 7 h 30 à 19 h. Samedi de 8 h à 17 h.  
Dimanche et veille de férié de 11 h à 19 h.

### ABONNEMENTS, PORTAGE

Contactez-nous au 02 40 44 24 24, Appel non  
surtaxé - Tarif local - Gratuit depuis Box.

### JUDICIAIRES ET LÉGALES

Medialex, BP 51579,  
35515 Cesson-Sévigné Cedex.  
Tél. : 0 820 32 10 86. Fax : 0 820 30 90 09.  
Courriel : « annonces.legales@medialex.fr »

### PETITES ANNONCES

N° Indigo 0 820 000 010 (0,12€ TTC/minute)

### ANNONCES EMPLOI

N° Indigo 0 820 200 212 (0,12€ TTC/minute)